

Compte rendu du Conseil d'Administration du mardi 13 février 2018

1/ Points d'informations généraux

- L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal du 04/12/17 sont approuvés à l'unanimité.

2/ Questions pédagogiques

- Répartition des moyens par discipline :

M. BRAY rappelle les points suivants : un renforcement en mathématiques sera prévu en classe de 6^{ème}. Un renforcement du français (plus 2h) sera prévu au regard de l'importance de cette discipline dans le collège. Il n'y aura plus de latin en 5^{ème}, un groupe de latin sera en place pour les 3^{èmes} et les 4^{èmes}.

En lettre classique, un problème se pose : un poste est à pourvoir, mais depuis 3 ans aucun professeur n'a été trouvé.

Au collège, une demande de création de poste a été demandé en Histoire-Géographie. En effet il manque 18h sur les 72h normalement demandé.

Le cas est similaire en Mathématiques, car sur les 93h prévues, seulement 72h sont occupées.

Vote pour la demande de création de poste en H-G et en mathématiques au regard du manque d'apport d'heures pour atteindre les besoins dans ces deux matières : approuvé à l'unanimité

- Convention avec l'association tables des matières :

Dans le cadre d'une mesure de responsabilisation pour les élèves étant soumis à des sanctions, une convention avec l'association « table des matières » est envisagée, permettant d'entrevoir, en guise de sanction, une participation des élèves au sein de l'association durant deux samedis de 15h à 19h (un élève à la fois). **Détails**

La participation des élèves exclus à l'organisation de thés dansants fait partis de ce projet.

Ce partenariat doit, entre autres, permettre d'avoir une meilleure hiérarchisation dans les sanctions.

Vote pour l'accord de la convention avec l'association : approuvé à l'unanimité

3/ Affaires matérielles et financières

- Fonds social collégien :

M. BRAY explique la volonté d'automatiser les aides et d'apporter un pourcentage d'aide en fonction du quotient familial. La volonté est qu'il n'y ait plus de dossiers instruits automatiquement. Cela n'empêche pas de se pencher au cas par cas si la situation l'exige avec une étude plus approfondie de certains dossiers.

Cette mesure doit permettre d'apporter plus d'équité car certains dossiers, pourtant similaires, n'étaient pas traités de manière égale.

Approbation à l'unanimité pour ce changement vis-à-vis du fonctionnement d'attribution des aides.